



**Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)**

[Mardi 29 mars 2022]

Date de la convocation

23 mars 2022

Date d'affichage

30 mars 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 31

Procurations : 0

Votants : 31

Présents : Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Marie MONTELS, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO, *Maires Adjoints*, Monique GUILLE, Martine MOSTARDI, Thierry BODDI, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Martine VIOLETTE, Lahcene BAAZIZ, Anne DUBIER, Laurent SQUASSINA, Isabelle BEAUVAIS, Philippe ISSARD, Christel PALIS, David AMALRIC, Arnaud ELGOYHEN, Daniel RIBES, Corinne DARMANI, Jean BATAILLOU, Gabriel CARRAMUSA, Jean-Marc AGUERRE, Agnès MERONI, Dominique BOYER, *Conseillers*

Absents et représentés :

Absents : Alice GAUTREAU, Thomas DOMENECH

N° 030/ 2022

Secrétaire de séance : Claire VILLENEUVE

OBJET DE DELIBERATION : Affectation des résultats 2021 - Budget Lotissement

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée les résultats 2021 du Budget Lotissement

Section d'investissement

Résultat reporté	33 953,50
Résultat de l'exercice	<u>-14 604,34</u>
Résultat cumulé	19 349,16

Section de fonctionnement

Résultat reporté	-81 314,70
Résultat de l'exercice	<u>24 984,99</u>
Résultat cumulé	-56 329,71

Il est proposé au Conseil Municipal, conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivité Territoriales, d'affecter les résultats 2021 de la manière suivante :

Excédent d'investissement reporté : 19 349,16
Compte 001 (Recettes invest BP 2022)

Déficit de fonctionnement reporté 56 329,71
Compte 002 (Dépenses fonct. BP 2022)

VOTE : à l'unanimité des membres présents

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'affectation des résultats 2021 tels que présentés ci-dessus,

DONNE POUVOIR à Madame le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Fait à Gaillac le 30 mars 2022